



Code de vie

La Maison La Montée est une maison d'hébergement qui accueille les femmes en difficulté et victimes de violence conjugale et leurs enfants. La Maison La Montée se réserve le droit de référer vers une autre ressource : toute femme qui affecte la qualité de la vie quotidienne de La Maison La Montée en raison d'usage de médicament, de drogue, d'alcool, d'un problème de santé mentale ou d'un problème de comportement.

TROIS (3) GRANDS PRINCIPES RÉGISSENT
LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON LA MONTÉE

Respect

Réalité

Responsabilité

En tout temps, enfreindre les règles peut être cause de renvoi. Selon l'ampleur de l'infraction qui survient, un avertissement peut être émis sous forme de contrat. Si celui-ci n'est pas respecté, une réévaluation est effectuée et la femme doit quitter la maison en respectant les ententes prises au préalable. En respectant le code de vie de La Maison La Montée votre séjour sera plus agréable.

Respect

- Ⓢ Vous pouvez fumer à 9 mètres de la porte comme le stipule la loi anti-tabac. Un abri est mis à votre disposition à l'année.
- Ⓢ Les gestes, les actes ou les paroles de violence ne sont pas tolérés. Nous privilégions un mode de communication non-violent et respectueux.
- Ⓢ En cas de conflit, on utilise des solutions pacifiques.
- Ⓢ Attention aux échanges sur les conjoints en présence des enfants.
- Ⓢ L'utilisation de chandelles n'est pas permise à cause des assurances.
- Ⓢ Nous devons nous engager à respecter chacun(e) des femmes et enfants en hébergement de même que les travailleuses.
- Ⓢ Réservez vos critiques et commentaires pour la réunion de vie communautaire.

Tolérance zéro pour l'usage d'alcool, de drogue, de médicament ainsi que pour les gestes de violence.

Confidentialité

LA CONFIDENTIALITÉ EST ESSENTIELLE POUR LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE DE CHACUNE ET SURTOUT POUR VOTRE SÉCURITÉ.

C'est pourquoi à La Maison La Montée, nous faisons de la confidentialité une priorité. Pour vous comme pour chacune des travailleuses, il est très important de garder confidentiel les noms des femmes qui y sont hébergées ou qui y travaillent, les histoires que vous y entendez, les adresses, etc. Ce principe est très important pour la sécurité et la vie privée de tous.

- Ⓢ Si quelqu'un doit venir vous chercher ou vous reconduire (femmes et enfants) il est important de voyager par le « Couche tard ».
- Ⓢ Votre numéro de téléphone est le 665-7379, pour des raisons de confidentialité seules les travailleuses répondent aux appels. Afin de vous permettre de mieux cheminer, nous vous demandons de ne pas donner ce numéro à votre conjoint ou ex-conjoint.
- Ⓢ Si vous avez à faire des appels interurbains vous devez utiliser une carte d'appel à vos frais.
- Ⓢ La livraison à domicile est permise pour les médicaments seulement.
- Ⓢ Taxi pour les femmes : le 665-2424 ou le 665-2207 (même compagnie).
- Ⓢ Nous vous demandons de ne pas donner d'information sur La Maison La Montée (hébergées, travailleuses et activités) aux femmes ex-hébergées.

Réalité

Le principe de réalité est basé sur le fait que vous êtes en hébergement et qu'il est nécessaire pour vous d'accepter votre situation et de respecter le fonctionnement de La Maison La Montée ainsi que les règles qui la régissent.

- Ⓜ Vos médicaments sont rangés sous clef dans le bureau des intervenantes. Toutes les prises de médicaments ainsi que l'heure sont notées.
- Ⓜ Les intervenantes ne donnent aucun médicament même ceux en vente libre. Ex. Tylenol, sirop pour la toux, etc.
- Ⓜ Pour vous protéger nous vous demandons de ne pas échanger de médicament entre hébergées.
- Ⓜ Le système de sécurité est installé sur différentes portes afin d'assurer votre sécurité. À l'instant où l'une d'entre-elles s'ouvre, le système s'enclenche. Les portes sont les suivantes :

Porte avant en bas de l'escalier pour monter aux chambres
Porte entre la cuisine et l'entrée
Porte de sortie de secours au pied de l'escalier (côté bureau)
Porte entre la section des chambres et des bureaux (étage)
Porte du balcon au 2ème étage

- Ⓜ Pour votre sécurité et celle des autres hébergées, nous vous demandons de ne pas ouvrir les portes principales à toutes personnes même si vous les connaissez.
- Ⓜ Aucun prêt en argent de la direction, du personnel ou entre hébergées.
- Ⓜ Selon nos règlements généraux, vous devrez attendre un minimum de cinq ans sans avoir reçu de services de La Maison La Montée afin de pouvoir y occuper un emploi ou faire partie du conseil d'administration.
- Ⓜ Pour dépanner, La Maison La Montée peut vous fournir des couches, du lait maternisé, et des produits d'hygiène.
- Ⓜ Pour garder la confidentialité, vous devez respecter les portes lorsqu'elles sont fermées (porte du bureau et la demi-porte).
- Ⓜ Nous avons des trousse de premiers soins, veuillez prendre information auprès des intervenantes.
- Ⓜ Aucun animal n'est admis, mais nous vous aiderons à trouver une solution afin de placer votre animal.
- Ⓜ Le rôle des travailleuses se limite à une relation professionnelle. De cette façon, ces dernières ne peuvent accepter aucun cadeau, contact physique ou invitation.
- Ⓜ En réunion clinique, les intervenantes échangent les informations qu'elles jugent pertinentes à votre sujet afin de vous aider à cheminer.

- Ⓜ Si vous avez besoin d'un transport et/ou d'un accompagnement dans la région de La Malbaie, La Maison La Montée peut vous aider pour : la première visite à l'avocat, la cour et l'hôpital (pour urgence seulement).
- Ⓜ Tout autre déplacement, ainsi que votre départ de La Maison La Montée est à vos frais.
- Ⓜ Pour votre venue à La Maison La Montée si vous êtes dans la région de Charlevoix : s'il y a urgence demandez l'aide de la police, sinon nous paierons le transport le moins cher (autobus, TRUC, ou compensation pour la personne qui vous reconduit).

Responsabilité

- RESPECTEZ L'HEURE ET LA DATE DE VOS INTERVENTIONS STRUCTURÉES

(Deux interventions femme par semaine. Si vous avez des enfants vous aurez une intervention jeunesse et une intervention femme. Si vous avez un ou des suivis autres qu'à La Maison La Montée vous n'aurez qu'une intervention par semaine)

- PARTICIPEZ À LA RÉUNION DE VIE COMMUNAUTAIRE (les mardis 19h)
 - PARTICIPEZ À L'INTERVENTION DE GROUPE (les jeudis 19h)
- VOUS DEVEZ FAIRE VOTRE MÉNAGE DE CHAMBRE AINSI QUE LES TÂCHES QUI VOUS ONT ÉTÉS ATTRIBUÉES LORS DE LA RÉUNION DE VIE COMMUNAUTAIRE
- AVANT VOTRE DÉPART NOUS VOUS DEMANDONS DE NETTOYER VOTRE CHAMBRE, LA LITERIE ET LES SERVIETTES AFIN QUE TOUT SOIT DANS LE MÊME ÉTAT QU'À VOTRE ARRIVÉE

Pour les mères et enfants

Le but premier de l'intervention jeunesse est de supporter les enfants dans la situation de crise familiale qu'ils vivent ainsi que de supporter la femme dans son rôle de mère. Nous n'avons pas à prendre en charge la mère dans son rôle parental puisque c'est son autonomie à tous les niveaux que nous voulons favoriser.

- Ⓜ Afin de garder une bonne entente entre les hébergées nous vous demandons de ne pas faire garder vos enfants par celles-ci. Vos enfants ne peuvent pas dormir avec une autre femme hébergée.
- Ⓜ Une rencontre par semaine d'intervention jeunesse est obligatoire avec la mère.
- Ⓜ Une rencontre par semaine d'intervention jeunesse est obligatoire avec les enfants de 2 ans et plus.
- Ⓜ Vos enfants ne doivent pas rester sans surveillance à l'intérieur comme à l'extérieur sur une longue période de temps.
- Ⓜ À La Maison La Montée les enfants doivent avoir une routine. Vous déciderez de cet horaire avec l'intervenante jeunesse.

LA MAISON LA MONTÉE PIÈCE PAR PIÈCE

Maison

- Ⓜ Chacune ramasse et voit à tenir la maison propre.
- Ⓜ Pour la sécurité de tous, il est important de ne pas laisser traîner d'allumettes, de briquet ou des cigarettes. Il y a un détecteur de fumée dans toutes les pièces de la maison y compris les chambres. Les détecteurs sont très sensibles et sont directement reliés à la centrale de pompier.
- Ⓜ La Maison La Montée n'est pas responsable des vols ou des bris qui pourraient survenir à vos effets personnels. C'est de votre responsabilité de conserver vos biens dans votre chambre verrouillée.
- Ⓜ Il n'est pas permis de prendre des photos (appareil photo, caméra, cellulaire, etc.) de la maison, des hébergées, de leurs enfants et des travailleuses.
- Ⓜ Les patins et planches à roulettes, bicyclettes, la course ou les ballons sont interdits à l'intérieur de la maison.
- Ⓜ Les jeux de hasard et d'argent (loterie, bingo, billets de loterie, tirage de carte, etc.) ne sont pas permis.
- Ⓜ Les appels personnels ne doivent pas dépasser 15 minutes.
- Ⓜ Pour des raisons d'économie, nous vous demandons de ne pas ouvrir les fenêtres lorsque les thermostats sont ouverts.

Cuisine

- Ⓜ Par respect pour chacune, nous ne pouvons pas amener de repas préparé (restaurant, épicerie, etc.) à la maison. Il est préférable de les manger sur place.
- Ⓜ Les hébergées n'ont pas accès à l'armoire d'épicerie et aux congélateurs. Quand vous avez besoin de quelque chose, demandez à une intervenante.
- Ⓜ Les collations ainsi que les repas doivent être pris dans la salle à manger exclusivement.
- Ⓜ Faire attention au gaspillage de nourriture.
- Ⓜ Garder la cuisine (poêle, frigo, micro-ondes, comptoir) et la table propre après chaque repas. Chacune doit faire sa part.
- Ⓜ Si vous achetez de la nourriture, laissez dans votre chambre tout ce qui peut se conserver à température pièce. Pour le reste, vous pouvez le mettre dans nos réfrigérateurs. Vous devez étiqueter vos achats avec votre nom. La Maison La Montée n'est pas responsable des pertes.
- Ⓜ Chaque femme doit ramasser sa vaisselle et son napperon.

Salon

- Ⓢ Seuls les films, DVD ou jeux vidéo ayant la mention «général» sont permis. Tout autre film, DVD, jeux vidéo à connotation violente ou vulgaire sont interdits.
- Ⓢ Le salon n'est pas un lieu pour dormir mais un lieu communautaire.
- Ⓢ Fermez la télévision lorsque vous cessez de l'écouter.
- Ⓢ La télévision du salon est pour les femmes, les enfants ont celle de la salle de jeux.
- Ⓢ Pas de télévision aux heures de repas.

Salle de jeux

- Ⓢ Seuls les films, DVD ou jeux vidéo ayant la mention «général» sont permis. Tout autre film, DVD, jeux vidéo à connotation violente ou vulgaire sont interdits.
- Ⓢ La salle de jeux n'est pas un lieu pour dormir mais un lieu communautaire.
- Ⓢ Fermez la télévision lorsque vous cessez de l'écouter.
- Ⓢ Pas de télévision aux heures de repas.
- Ⓢ Chaque soir, les jouets doivent être rangés par les enfants avec leur mère.
- Ⓢ Les mères sont responsables du ménage de la salle de jeu.
- Ⓢ Lorsque des enfants sont dans la salle de jeu, il est obligatoire de garder les lumières et la porte ouvertes.
- Ⓢ Les jouets doivent rester dans la salle de jeux.
- Ⓢ Les armes jouets ne sont pas acceptées.

Bureau

- Ⓢ Les bureaux sont réservés aux travailleuses. Votre accès se limite à la demi-porte sauf en cas de besoin.
- Ⓢ Vous n'avez pas accès à l'ordinateur du bureau. Si vous en avez besoin, un ordinateur est disponible au point de service. Demandez l'information aux intervenantes.

Deuxième étage

- Ⓢ À l'étage des chambres, pour le respect du sommeil de vos compagnes, nous vous demandons d'être discrètes et ce, tôt le matin et ainsi qu'après 21h.
- Ⓢ Les enfants ne peuvent être seuls au deuxième étage à moins qu'ils ne dorment. Nous pouvons vous prêter un moniteur pour bébé au besoin.

Salle de lavage

- Ⓢ Afin d'assurer l'équité dans la salle de lavage, l'horaire de la semaine sera convenu lors de la réunion de la vie communautaire du mardi soir.
- Ⓢ On vous demande de ne pas laisser vos vêtements trainer dans la salle de lavage, qu'ils soient sales ou propres.

Heure à respecter

- Ⓢ L'heure de rentrée pour les femmes est 23h pendant la semaine et de 1h le vendredi et le samedi.
- Ⓢ L'heure pour se retirer dans les chambres est fixée à minuit du dimanche au jeudi et à 1h le vendredi et le samedi. Pour le respect de toutes vous devez être chacune dans votre chambre.
- Ⓢ Vous pouvez quitter pour la fin de semaine du vendredi 16h au dimanche 23h, pour des sorties durant la semaine informer les intervenantes.
- Ⓢ Il est de la responsabilité de chaque femme de s'occuper de ses enfants, de se lever pour les préparer pour l'école, de préparer les lunchs, etc.
- Ⓢ La semaine et les veilles de jours d'école, les enfants ont des heures de coucher à respecter soit :
 - 🕒 7 ans et moins : 20h
 - 🕒 8 à 10 ans : 20h30
 - 🕒 11 à 13 ans : 21h
- Ⓢ Pour les adolescents de 14 ans et plus, l'heure du coucher est laissée à la discrétion de la mère mais le maximum est de 22h.
- Ⓢ Le vendredi et le samedi, les enfants et les adolescent(e)s peuvent se coucher une demi-heure plus tard.

Extérieur

- Ⓢ Les enfants de moins de 10 ans ne doivent pas rester sans surveillance à l'extérieur de la maison.
- Ⓢ Chaque soir, les jouets extérieurs doivent être rangés par les enfants avec leur mère.
- Ⓢ Le seul endroit autorisé pour fumer est le fumoir extérieur.
- Ⓢ Les mégots de cigarettes doivent se retrouver exclusivement dans le cendrier.

SÉCURITÉ CIVILE : Consignes en cas d'incendie

- * **Au signal sonore, commencez immédiatement et calmement l'évacuation;**
- * **Ouvrez prudemment la porte. Si le corridor est libre de fumée et de chaleur, quittez votre chambre et fermez la porte;**

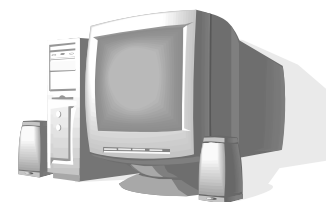
- * **Si la fumée et la chaleur vous empêchent d'évacuer par le corridor, retournez dans votre chambre. Fermez la porte et signalez votre présence aux pompiers en attirant l'attention à la fenêtre ou, si possible, en sortant sur le balcon;**
- * **Ne perdez pas de temps à chercher vos effets personnels;**
- * **Rendez-vous au point de rassemblement situé à l'extérieur, face à la maison, de l'autre côté de la rue au coin des rues Le Clerc et Chemin du Golf;**
- * **Rendue au point de rassemblement, prévenez la personne responsable de votre présence et suivez attentivement ses directives.**

Le point de service

La Maison La Montée est dorénavant dotée d'un point de service situé au 1045 rue Richelieu à La Malbaie. Plusieurs services y sont offerts et vous sont accessibles dont :



- Une bibliothèque avec un service Internet gratuit.
- Une salle de conditionnement physique.
- Une piscine creusée extérieure
- Un suivi de groupe en dévictimisation y débutera à chaque printemps
 - Un groupe ouvert, ayant pour thème « la violence, personne n'est à l'abri », vous sera également offert.



Pour connaître l'horaire de ces services renseignez-vous auprès des intervenantes

- ➔ Vous pourrez aussi, lorsque votre séjour en hébergement sera terminé, poursuivre vos interventions avec votre intervenante à cet endroit et profitez de ces services.
- ➔ Si vous demeurez dans l'ouest, un point de service vous est offert à Baie-St-Paul, renseignez-vous!

VOUS ÊTES LES BIENVENUES À NOS POINTS DE SERVICE !

